

# CHARTRE ETHIQUE

L'intégrité est une des valeurs fondamentales du Groupe NEOTISS. L'objet de la présente Charte est de définir les objectifs du Groupe dans ce domaine et les règles de bonne conduite associées.

## Les objectifs :

- Offrir à l'ensemble des partenaires du Groupe, à la fois clients, fournisseurs et sous-traitants des opportunités de succès, dans un esprit de collaboration mutuellement bénéfique. NEOTISS est notamment attaché à fournir des produits et services de qualité à ses clients et à améliorer constamment ses technologies et méthodes avec une forte exigence d'innovation et de sécurité.
- Dans tous les pays dans lesquels le Groupe intervient, conduire nos affaires selon les plus hauts standards d'honnêteté, d'intégrité et d'équité.
- Le respect des hommes et des femmes, de leur dignité, de leur diversité et de la variété de leurs cultures, qui constitue un enrichissement pour chacun. Le respect commence par la sécurité, qui est une valeur fondamentale pour le Groupe. Mettre ces hommes et ces femmes au cœur de la stratégie de développement de la structure et de mettre chacun d'eux en position d'atteindre le maximum de leur potentiel.

## Règles de bonne conduite :

Dans l'accomplissement de leurs missions, les hommes et les femmes du Groupe s'emploient, en vue d'atteindre les objectifs ci-dessus exposés, et cela dans le monde entier, à respecter les règles de conduite suivantes :

- Respecter l'esprit et la lettre des législations en vigueur.
- S'interdire de consentir, directement ou indirectement, à des personnes chargées d'une responsabilité publique, des avantages quelconques en vue de l'obtention d'un contrat.
- Demander à ses fournisseurs de respecter les droits fondamentaux de leurs salariés comme il s'y engage vis-à-vis de ses collaborateurs.
- Éviter tout conflit d'intérêt entre leur rôle dans la conduite des affaires de la société et leurs intérêts privés, notamment dans leurs rapports avec les clients, les concurrents ou les fournisseurs. Dans ce contexte, le personnel du Groupe doit s'abstenir d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou des invitations non conformes aux usages acceptables ou aux lois applicables.
- Protéger la confidentialité des informations auxquelles les hommes et les femmes du Groupe ont accès au titre de leur activité professionnelle.
- Informer le Président du Groupe de tout comportement qui ne serait pas conforme aux règles définies par la présente Charte.

